

REGLEMENT INTERIEUR

Principes du règlement

Le présent règlement pose le cadre de la scolarisation de votre enfant au sein de notre établissement. Il repose sur des principes fondamentaux, nécessaires au vivre-ensemble et au bien-être de l'ensemble des membres de la communauté éducative :

- **Respect de son intégrité et de celle des autres**

L'introduction de tout objet ou substance pouvant nuire à la santé ou à la sécurité des élèves et adultes de l'établissement est strictement interdite. Tout élève mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui pourra être lourdement sanctionné.

- **Respect de la dignité de chacun dans sa différence et sa singularité**

Toute intimidation, fait de harcèlement, violences verbales feront l'objet de sanctions, allant jusqu'au renvoi définitif de l'élève. Les élèves respectent les adultes et les autres élèves, plus particulièrement les élèves plus petits que soi, les plus fragiles et les plus vulnérables. Les élèves se respectent eux-mêmes, font preuve de pudeur notamment dans le choix de leur tenue vestimentaire. Les élèves utilisent un niveau de langage approprié et adoptent une attitude correcte au sein de l'école et lors des déplacements dans le temps scolaire (sorties, voyages, déplacements pour l'EPS, célébrations...).

- **Respect du travail scolaire, du matériel, des lieux et du climat de classe**

Pour atteindre au mieux ses objectifs de réussite, chaque élève doit adopter une attitude positive devant le travail en respectant des règles simples telles que :

- Avoir son matériel en bon état de fonctionnement ;
- Apprendre ses leçons, faire le travail demandé du mieux possible ;
- Être actif en classe, participer à bon escient, poser des questions, ne pas déranger les autres par des bavardages ou tout autre attitude inappropriée.

Les lieux mis à disposition des élèves doivent être respectés. Dans la classe, chacun veille à :

- Ramasser les papiers autour de sa table et les jeter à la poubelle ;
- Ranger son casier ;
- Laver sa table en cas de salissures importantes (fuite d'encre, pelures de gomme, de crayon de bois...)...

1-HORAIRES DE L'ECOLE :

Garderie : 7H30 à 8H50

Début des cours : 9H00 et 13H20

Fin des cours et sortie des élèves : 12H00 et 16H30 pour les élèves de maternelle et 16h35 pour les élèves d'élémentaire.

Etude (à partir du CE1) : de 17H00 à 18H00

Garderie : 16H45 à 18H30

2-ENTRÉE ET SORTIE DES ÉLÈVES :

Les parents sont invités à ne pas s'attarder dans l'enceinte de l'école aux entrées et sorties des élèves notamment dans la salle d'accueil de la maternelle.

Entrée des élèves et surveillance par un adulte : à partir de 8H50 et de 13H10.

Fermeture des portails à 9H00 et à 16H35.

A chaque sonnerie, les élèves se rangent aux emplacements prévus.

Les élèves de garderie retrouvent la surveillante à la porte de la salle d'accueil dès 16H35.

Seuls les élèves ayant une carte de sortie sont autorisés à sortir seuls, selon les modalités de la carte. Aucun élève ne quitte seul l'établissement si ses parents n'ont pas prévenu. Les élèves cyclistes tiennent leur vélo à la main.

3-ABSENCES, RETARDS ET DISPENSES :

Toutes les activités pédagogiques sont obligatoires. En cas d'absence, les parents préviennent l'école au 02 47 97 79 03 avant 9H et remplissent un billet d'absence (pour les élèves d'élémentaire).

En cas de retards répétés, les élèves des classes élémentaires reçoivent un billet de retard qu'ils vont faire signer au chef d'établissement. Au 3ème billet, ils reçoivent une sanction.

En cas de dispense pour les activités sportives, il est nécessaire de fournir un certificat médical.

En cas de protocole sanitaire spécifique, son respect est requis et fait partie intégrante du présent règlement. Les mises à jour et réajustements sont communiqués aux familles par courriel ou via le cahier de correspondance.

Aucun médicament n'est accepté à l'école, même avec une ordonnance, sauf dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

4-RESPONSABILITES :

Chaque élève est responsable de ses vêtements qui doivent être marqués à son nom.

Une tenue correcte et adaptée est exigée : pas de pantalon troué ou déchiré ni de tee-shirt ne couvrant pas le ventre, pas de mini-shorts, pas de tongs.

A chaque période de vacances, les vêtements non récupérés sont donnés à une association.

Les vêtements prêtés par l'école doivent être rapportés propres.

Les élèves des classes élémentaires sont responsables des jeux qu'ils apportent, ceux-ci doivent tenir dans le cartable.

En maternelle, les élèves n'apportent pas de jeux.

Les ballons, les jeux dangereux ou encombrants, les portables, les appareils numériques, les montres connectées ainsi que les cartes ou jeux à échanger ne sont pas autorisés.

Les élèves des classes élémentaires ne sont pas autorisés à jouer avec les jeux de cour réservés aux élèves de maternelle.

Les chewing-gums et les sucettes sont interdits, les bonbons sont autorisés seulement pour les anniversaires, ceux-ci doivent être emballés dans des sachets individuels.

Les élèves sont responsables du matériel qui leur est prêté, des livres de bibliothèque empruntés. Ils doivent les remplacer s'ils sont perdus ou détériorés.

5- CANTINE - GARDERIE - ETUDE :

Si la prise du repas est occasionnelle, il est impératif de prévenir au plus tard la veille avant 9h.

Avant le repas, un lavage soigneux des mains est exigé.

A la cantine, l'élève :

- Attend calmement dans le rang et se sert sur un plateau ;
- Se tient correctement et PARLE DOUCEMENT ;
- Utilise le couteau et la fourchette, ne mange pas avec les doigts ;
- Sort calmement et sans emporter de nourriture ;
- Ne gaspille pas la nourriture et ne jette pas de pain.

L'élève pourra se voir exclu de la cantine en cas de non-respect de ces règles.

Les principes du règlement intérieur s'appliquent en classe, comme pendant les temps de récréations, la cantine ou l'étude. Un élève qui ne parvient pas à respecter le calme en étude sera accueilli à la place en garderie.

6- SANCTIONS :

En cas de non-respect du présent règlement, l'élève encourt les sanctions suivantes :

- temps de pause à l'écart du groupe ;
- devoir supplémentaire ou réparation ;
- avertissement ;
- exclusion de la classe inférieure ou égale à 4 jours avec inclusion possible dans une autre classe ou au collège ;
- exclusion de l'établissement inférieure ou égale à 4 jours ;
- exclusion définitive.

Les sanctions sont données par les enseignants, le conseil des maîtres ou le chef d'établissement.

SIGNATURES

L'élève

Les parents